



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Etaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 22- Adhésion bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 2 mars 2020 fixait le tarif d'adhésion de la bibliothèque à un tarif de 5 € par famille par année civile. La bibliothèque ces 4 dernières années a été régulièrement fermée pour divers motifs (COVID, travaux de réfection de la salle polyvalente et bibliothèque, absence de personnel). Après réflexion, il a été décidé d'instaurer la gratuité pour tous pour le prêt d'ouvrages.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que l'adhésion à la bibliothèque est gratuite.

DIT qu'en cas de non restitution d'un ouvrage emprunté et après deux lettres de rappel, la commune émettra un titre de recettes qui sera recouvré par le Service de Gestion Comptable Marennes Oléron du montant de la valeur neuve du ou des livres réclamés.

La présente délibération annule et remplace la délibération le 2 mars 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 09 AVR. 2024 et publié sur le site internet de la commune le 10 AVR. 2024
Patrice ROBILLARD